

# Fossoy, ou l'histoire d'une seigneurie au pays briard

*Communication de M. Roger Deruelle du 5 Novembre 1977*

---

Depuis longtemps j'avais eu la curiosité de me pencher sur l'histoire d'une de nos anciennes seigneuries, qui peuplèrent au moyen âge les environs de Château-Thierry ; l'occasion s'en présente lors de la publication en librairie d'un livre intitulé « les Rescapés de Thermidor », ce qui me permit, en m'a aidant d'archives locales du fond Souliac Boileau, et des études de Frédéric Henriet, de reconstituer à travers le temps la formation d'une seigneurie de village, d'évoquer la vie de ce petit monde rural, gravitant autour de son église et de son château. En effet l'auteur des « Rescapés de Thermidor » n'est autre que Angélique de Maussion, épouse du comte de Maussion, seigneur de Fossoy qui vécut de 1772 à 1851 ; ce carnet de souvenirs, parcourant ce laps de temps, retrace l'histoire de ces châtelains de Fossoy à travers une époque particulièrement troublée la Révolution, l'Empire, la Restauration et les Trois Glorieuses. Mais ayant d'aborder ces périodes tragiques, il nous faut remonter dans le temps aussi loin que possible, aussi près que possible des origines de cette seigneurie. Parmi les rares documents que nous possédons sur ce sujet, nous savons que au moyen âge Fossoy faisait partie de la Brie Galeuse ou Galvèse (Brie du celtique Bria, Braya, qui veut dire défrichement, cours d'eau).

Au XII<sup>e</sup> siècle le village dépendait des comtes de Champagne ; sous leur sage administration, et en particulier sous le règne de Thibaud le Grand (1105-1152) la seigneurie de Fossoy prospéra ; il fut question d'en donner les revenus à l'abbaye du Val Secret qu'il venait de fonder pour les religieux de l'ordre des Prémontrés ; cette tutelle des comtes de Champagne et de Brie ne devait durer, hélas, que jusqu'à la réunion du Comté en 1302 à la couronne de France à la suite du mariage de Jeanne de Navarre avec Philippe le Bel. Dans un cartulaire de l'Hôtel-Dieu de Soissons de 1216, Fossoy est mentionné sous le nom de Falsiacum, et dans plusieurs manuscrits le village est orthographié Fossianeu, d'où Fossay au XIV<sup>e</sup> siècle ; XVI<sup>e</sup> siècle, on trouve communément employée la désignation de Faussoy en Brie. Au XIII<sup>e</sup> siècle Fossoy relevait de la châtellenie de Montmirail, et on voit un de ses fléaults participer à la croisade contre les Albigeois. Il faut arriver à 1402 pour connaître le premier titulaire de la seigneurie, Guillaume des

Coutures, seigneur d'Aigremont, dotés des droits de haute et basse justices, qui s'étendaient jusqu'à Crémancy et Mont-Saint-Pierre ; il en cède la moitié à l'abbaye du Val Secret ; ce sera le point de départ de toute une série de litiges, de longs procès entre l'abbaye et l'héritier de Guillaume de Coutures Jean de Laval, son petit gendre porta sur ces fameux droits de haute justice. Jean de Laval laisse à son fils les terres d'Aigremont, Laval et Fossoy ; celui-ci les porte dans la famille Lesguisé de Dormans, Jean Lesguisé, en 1523, qui aura trois enfants, l'aîné Nicolas procureur du roi à Château-Thierry, la troisième fille qui reçoit le rù Chailly, mariée à Nicolas Bataille, seigneur des Grèves, et la deuxième fille Marguerite qui reçoit les fiefs de Laval et Fossoy, qu'elle porta à son mari en 1541 Nicolas Le Lieur. Cette dynastie des Le Lieur, en tant que seigneur de la moitié de Fossoy se perpétuera jusqu'en 1715. A cette date l'héritière Françoise Nicolas Le Lieur cède sa moitié de la seigneurie de Fossoy à Philippe II de la Félonnière, écuyer, déjà propriétaire de l'autre partie de la seigneurie ; en effet son bisaïeul Jean de la Félonnière (1556-1646) l'avait acquise un siècle auparavant en 1630 de l'abbaye du Val Secret, qui la lui avait vendue sur autorisation du Pape pour payer des dettes de guerre. Ainsi. à partir de cette date 1715, se trouve réunie sur une seule tête dans son intégralité territoriale la seigneurie de Fossoy, mettant un terme à une scission datant de trois siècles et à toute une série de procès en cours.

On trouve dans une sentence promulgée le 3 juin 1599 que Jean de la Félonnière écuyer est, maintenu et déclaré issu de noble lignage, et en 1635, 1636, 1639, on le voit comparaître à l'appel du ban et de l'arrière ban du baillage de Château-Thierry ; il eut un fils Paul, capitaine d'infanterie, mort en 1662 ; il avait pris pour femme en 1638 Catherine Clément, puis Jeannette Guyard ; de cette union il eut un fils : Philippe 1<sup>er</sup> de la Félonnière, écuyer, seigneur de Fossoy en partie, de la Herbennerie, de Grand Cour et de la Bretonnerie, conseiller au Grand Conseil et avocat au Parlement. Il est intéressant de savoir que le fief de la Grand Cour, dépendant du village de Verneuil (Marne) était possédé par noble homme Jean Balhand, marchand grainetier à Château-Thierry, mort vers 1530, donateur le 15 Janvier 1520 de la cloche du beffroi de la ville. Ce Philippe de la Félonnière épousa en 1668 Catherine Daas ; par cette union il adjoignit à son fief principal de Fossoy la terre de la Bretonnerie. Philippe 1<sup>er</sup> de la Félonnière eut le renom d'un magistrat distingué, orateur discret ; il fut le grand homme de la famille ; il fut enterré, semble-t-il, dans la chapelle de la Vierge en l'église de Fossoy, où se trouve une plaque de marbre, non scellée au mur, sur laquelle on peut lire cette inscription funéraire latine, dont voici la traduction : « Ici attend la résurrection très noble sire Philippe de la Félonnière, seigneur de Fossoy, de la Herbennerie et de Grand Cour, conseiller au Grand Conseil, éminent par son esprit et son éloquence ; tant qu'il vécut Dame Catherine Daas, son épouse, fut l'objet de la plus vive affection ; excellent père, ami fidèle et

aimable pour tous ; il mourut l'an de grâce 1694 le 29<sup>e</sup> jour du mois d'octobre ; cet hommage public d'attachement et de reconnaissance éternelle fut écrit, érigé en témoignage de ses regrets par Pierre Andrieu, avocat à la Cour Suprême, fils adoptif du défunt en l'année 1694. Qu'il repose en paix. » Cette inscription devait être surmontée des armoiries, grattées vraisemblablement lors de la Révolution, des de la Félonnière : écartelé au 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup> d'or au lion de sable, au 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> d'azur à 4 coquilles d'or 2 à 2. C'est à son fils Philippe II de la Félonnière, qui acheta en 1715 la moitié de la seigneurie possédée par Gui Le Lieur que l'on doit la réunion sur une seule tête des deux parties de Fossoy. Dans la chapelle de la Charité à Château-Thierry, on voit figurer sur une stèle funéraire le nom de ce Philippe de la Félonnière, chevalier bienfaiteur des hospices de ville.

En 1735, il donnait la seigneurie à son neveu François de la Félonnière 1698-1778 seigneur de Fossoy et de Grand Cour ; celui-ci la vend en 1765 à Philippe Joly de Bovy, conseiller du Roi ; sa sœur Catherine en hérite, la porte en dot à son mari en 1740, Jean Thévenin, marquis de Tanlay, conseiller au Parlement de Paris ; leur fille Catherine Thévenin de Tanlay (1742-1794) dame de Fossoy, transmet la seigneurie de Fossoy à son mari Thomas Urbain de Maussion, qu'elle épouse en 1763 ; la postérité issue de cette union se perpétuera jusqu'à nos jours à travers les familles de Lignère et d'Argœve ; le domaine sera finalement vendu à M. Jannisson de Condé en Brie. A la fin du XVII<sup>e</sup> siècle et jusqu'à la Révolution Fossoy relevant comme Château-Thierry du gouvernement de la province de Champagne et de Brie soumis à l'administration de l'intendant de la Généralité de Soissons représenté par le subdélégué de l'Élection de Château-Thierry. La justice était rendue au baillage de Château-Thierry.

A la fin du règne de Louis XIV un Thévenin, originaire de La Rochelle avait gagné beaucoup d'argent à la suite de fructueuses opérations financières, ce qui lui avait permis d'acquérir la magnifique terre de Tanlay, près de Tonnerre, dont il porta alors le nom ; ce même château qui fut rendu célèbre un siècle plus tôt par la résistance de religionnaires autour de son propriétaire l'amiral de Coligny, qui en avait fait son quartier général. En 1704 Tanlay appartenait à Louis Philipaux de la Vrillière ; pour le prix de cent quarante mille livres, élevé en marquisat ; il fut cédé à messire Jean Thévenin, gouverneur de Saint-Denis, conseiller du Roi.

Par le mariage de sa fille Catherine Thévenin de Tanlay, dame de Fossoy avec Thomas Urbain de Maussion en 1763, la seigneurie de Fossoy entre dans la famille de Maussion. Ce Thomas Urbain était particulièrement titré ; outre le titre de seigneur de Fossoy, s'ajoutait celui de chevalier, de conseiller au Grand Conseil depuis 1761, conseiller à la Cour des Aides, seigneur de la Falatière. Déjà au XVII<sup>e</sup> siècle on comptait parmi ses ancêtres de

hauts agents de l'Etat, des financiers et des magistrats, tel cet Urbain de Maussion, receveur général d'Alençon, c'est-à-dire receveur général des impôts de sa province, qui finit intendant du Languedoc. Son père lui-même était magistrat, membre du Grand Conseil, grand ami du pouvoir, mari à M<sup>elle</sup> Rillard de Fontenay, petite-fille de Louis le Vau, premier architecte de Louis XIV ; comme ses illustres parents Thomas Urbain restera fidèle à la magistrature, fidèle aussi à la royauté ; un magistrat érudit, un ami des lettres et des arts. En 1765 en compagnie de sa femme il prend possession du vieux château de Fossoy qui lui est dévolu de par son mariage ; il le fait démolir ; il en restait encore quelques ruines dénommées « le Belydès » à l'angle sud-ouest de la propriété actuelle, et qui serait l'aboutissement de souterrains venant du Val Secret ; il commence les travaux de la nouvelle construction à côté de l'ancienne beaucoup plus importante, mais en même temps, se découvrant une âme d'architecte, pris de la maladie de la pierre, il en entreprend une nouvelle en Bourgogne à Yrouerre près de Tonnerre, une imposante demeure fort coûteuse, nonobstant les dépenses somptuaires, auxquelles l'entraînait une imagination débordante ; finalement il se décidera à la vente dont le produit sera consacré cette fois à l'œuvre commencé du nouveau château de Fossoy, tel que nous le connaissons aujourd'hui : un bâtiment principal surmonté d'un fronton triangulaire, percé lui même d'un oculus, et encadré de deux ailes latérales en retour ; un château classique dans le style de l'époque ; M. de Maussion, en dehors de ses fonctions officielles, en surveille minutieusement les travaux. Seule l'approche de la Révolution vient contrarier ses projets ; les pertes financières qui en découlent, ne lui permettront pas pour l'instant de les réaliser sur le chantier ; ils seront parachevés après la grande tourmente. Et ce qui n'arrangeait guère les choses, c'est que le seigneur de Fossoy se montrait un piètre gestionnaire de ses biens ; d'un naturel très bon et désintéressé, il poussait sa générosité jusqu'à la faiblesse, faisant bénéficier ses fermiers de larges remises sur leurs fermages, et même sur leurs dettes contractées en son nom. Comme l'écrivit sa belle-fille Angélique de Maussion « il se voyait quelquefois obligé de vendre les vieux vins de sa cave ou quelques pièces d'argenterie, afin de pourvoir aux nécessités journalières ». Par contre les bénéficiaires de ses largesses ne se privaient guère, en bons profiteurs de la Révolution, d'investir les revenus impayés de leurs terres dans l'achat de biens nationaux ; ce qui n'empêcha pas Thomas Urbain de Maussion d'être incarcéré sous la Terreur au château de Nointel en Picardie, transformé en prison ; il en sortira d'ailleurs assez vite, évitant le sort tragique réservé généralement aux fermiers généraux ; sa réputation d'homme libéral et généreux lui vaudra la clémence du tribunal révolutionnaire ; le gouverneur Bourdon de l'Oise signa son élargissement, et s'adressant à son fils Louis Urbain : « Tu es d'une famille de noble ; tes parents étaient d'honnêtes gens ». Tel ne fut pas le cas d'Etienne Thomas 1752-1794, qui fut bel et bien guillotiné, n'ayant pu se faire pardonner d'avoir été receveur

des finances d'Alençon, maître des requêtes pour finir intendant de Rouen. Avec Thermidor un certain calme revenait dans les esprits échauffés ; le vieux seigneur de Fossoy regagnait ses terres, où désormais il vivra là en sage, en compagnie de sa fille « véritable Antigone » comme il aimait l'appeler, et d'un vieux doyen, M. de Rempré de N.-D. des Vignes de Soissons à l'abri de la persécution et de la misère, condamné qu'il était à la déportation portée contre lui par la Convention. Cette dévouée Antigone se mariait en 1802 ; elle devenait M<sup>me</sup> de Villermont, fondatrice d'un prix de vertu à Fossoy. Après avoir ainsi assuré l'avenir de sa fille, le vieux père fatigué, sentant sa fin prochaine, se résout à faire entre ses 4 enfants le partage de ses biens, ou tout au moins de ce qui en restait, c'est-à-dire une fortune qui ne représentait plus qu'environ le tiers de la valeur qu'elle avait quelques vingt années avant la Révolution. Dans ce partage la terre de Fossoy, qui représentait plus de quatre hectares, évaluée à 80.000 F, était attribuée à M<sup>me</sup> de Villermont ; elle sera rachetée cinq années plus tard par son frère Louis Urbain au prix fort de 130.000 F, mesurant ainsi la plus value que les terres avaient prises en si peu de temps. En fin de compte le père Thomas Urbain de Maussion quitte définitivement Fossoy et va finir quiétudement ses jours chez son fils aîné Thomas Antoine au château d'Arrency ; là il fut tendrement entouré jusqu'à sa mort en 1807, âgé de 75 ans. Il laissait 4 fils et une fille. L'aîné Thomas Antoine, né à Paris en 1764, avait été conseiller au Châtelet dès 1781 ; il réussira à passer indemne au travers de la Révolution ; en 1795, il épousait M<sup>e</sup> de Berthoud de Hautelocque, qui avait été laissée orpheline après la tragédie de Thermidor, le père mort en prison et sa mère sur l'échafaud ; ce fut un riche mariage, célébré en l'église de Fossoy. Sous l'empire après 1800, on le trouve conseiller général de l'Aisne ; ayant l'art de naviguer sans encombre sous tous les régimes politiques de l'époque, il est élu à la Restauration député conservateur de Château-Thierry de 1827 à 1830, de même que son voisin le comte Xavier de Sade ; il est intéressant de noter que c'est la première fois que notre ville était représentée directement dans une assemblée élue ; Thomas Antoine était élu le 24 Novembre 1827 par 127 voix sur 245 votants, tandis que le Comte de Sade obtenait 138 voix. Après la dissolution de la Chambre en 1830, de Maussion ne se représente pas ; le Comte de Sade lui, est réélu. Le deuxième fils de Thomas Urbain se prénomme Louis Urbain 1765-1832 ; c'est lui, qui jusqu'à nos jours continuera la lignée des seigneurs de Fossoy à Tanlay ; dans le choix de son orientation il ne suivra pas la tradition administrative ou judiciaire de ses pères ; à la sortie du collège à 14 ans il entre dans la marine royale, d'où il sort officier ; on le voit alors naviguer sur toutes les mers du globe, participer entre autres aux campagnes navales de Méditerranée en 1781 à l'île de Minorque au Fort Philippe contre les Anglais ; après la paix signée avec ceux-ci en 1783, il est envoyé à Pondichéry, aux Indes françaises ; en 1786, il est chargé de mission à Manille, puis à Ceylan et l'île de France ; après il rentre à Brest

et prend deux ans de congé ; en 1791 il est envoyé à la Martinique pour mater l'insurrection des colons. Sur le chemin du retour, il décide d'éviter Brest où il vient d'être dénoncé pour menées anti-révolutionnaires au club des Jacobins, et débarque à Lorient ; de là il regagne Paris, bien content d'avoir ainsi échappé à ses détracteurs. Mais il n'en fut pas moins arrêté peu de temps après son retour et compté parmi les victimes de la Terreur : c'est aux Madelonnettes, couvent des filles repenties, rue des Fontaines du Temple, qu'il fut incarcéré, avant d'être transféré au couvent de Port Royal, dit Port Libre, suivant l'appellation des sans culottes ; ce saint lieu venait en effet d'être transformé en prison d'Etat où venait s'entasser pèle-mêle hommes et femmes, des familles entières poursuivies par le tribunal révolutionnaire ; ces prisonniers avaient tout loisir de méditer sous ces cloîtres célèbres, encore tout imprégnés des ombres solitaires d'Angélique Arnaud, des Lancelot et des Pascal, qui comme le dit si bien Angélique de Maussion dans son « Rescapés de Thermidor » y avaient promené leurs saintes méditations et leurs inquiétudes pour des orages, qui nous semblaient alors bien légers. L'église avait été livrée au pillage, les statues mutilées, et la pierre sépulcrale de Lemait descellée et utilisée pour le carrelage de la cuisine. Il s'était constitué là un véritable phalanstère, où chacun selon ses possibilités concourrait à rendre vivables, acceptables, dans ce tassemement humain, les nécessités journalières de l'existence.

Si les circonstances étaient particulièrement graves, souvent tragiques c'est cet esprit d'entraide et de fraternité, quiaida les détenus à supporter leurs épreuves ; des sociétés intimes se formaient suivant les affinités de chacun ; c'est dans ces conditions que M. de Maussion fit la connaissance de M. et M<sup>me</sup> de Fougeret, et qu'un courant de sympathie s'établit aussitôt ; il devait par la suite se dépenser envers eux sans compter en services et dévouement de tous les instants.

Lire page 57 la description de la vie des détenus à l'intérieur de leur prison de Port Libre.

La famille de Fougeret était de noblesse de robe ; elle comptait parmi ses descendants d'éminentes personnalités tel que le juris-consulte Aubry et le prédicateur Bourdaloue. Elle résidait au château de la Motte à Château-Renard près de Montargis, cette antique demeure de l'Amiral de Coligny. M. de Fougeret était receveur général des finances sous l'ancien régime de la province de Bourgogne ; à ce titre il ne pouvait être que suspect envers les révolutionnaires. De son côté son épouse suivant sa nature généreuse, continuant l'œuvre fondée par sa mère, « la Charité

---

\* « Les Rescapés de Thermidor » par Angélique de Maussion aux Editions Latines.

Maternelle » dont le but était d'assister les filles mères et recueillir les enfants abandonnés, sous la protection de la reine Marie-Antoinette, était, de son côté suspectée sur dénonciation de patriotes de Château-Renard « d'avoir médité une nouvelle Saint-Barthélemy, et sous prétexte de charité, de répandre de l'argent pour acheter le peuple et causer l'assassinat des républicains ». C'est dans ces conditions qu'ils furent embarqués et se retrouvèrent à la prison de Port Libre.

Dans les premiers jours de Mai 1794, M. de Fougeret était mandé au greffe sinistre présage d'une issue fatale ; en effet le 13 du même mois sa tête tombait sous le couperet de la guillotine.

C'est M. de Maussion, son compagnon d'infortune, qui, au travers les barreaux de sa prison, entendit le dernier adieu du condamné, et ses ultimes recommandations à sa famille. Tout de même l'heure de la libération approchait ; Thermidor n'était pas loin, et déjà Bourdon de l'Oise et Legendre qui siégeaient au greffe de Port Libre, donnaient l'ordre de faire évacuer les lieux à ceux qui n'étaient ni pêtres, ni Anglais, ou particulièrement notés. M. de Maussion était de ceux-là, en même temps qu'ils signaient l'élargissement de ses parents détenus au château de Nointel. Quant à M<sup>me</sup> de Fougeret, cette veuve éploreée, quittait également Port Libre, cette sinistre demeure, où malgré la tragédie qu'elle y vécut elle put apprécier le réconfort de ses compagnes de captivité dans leur élan tout spontané d'assistance et de sympathie. Elle fut hébergée à Fossoy dans la famille de Maussion où elle resta six semaines, puis regagnait son château de la Motte, livrée au pillage. Cette illustre demeure sera vendue quelques années plus tard en 1806 ; après quoi M<sup>me</sup> de Fougeret devait se retirer à Versailles. Quant à Louis Urbain de Maussion, le co-détenu de Port Libre il s'empessa à sa libération de demander à M<sup>me</sup> de Fougeret la main de sa fille Angélique ; cette demande fut formulée le jour même où la confiscation de ses biens était confirmée. Page 80 Angélique de Maussion narre la cérémonie intime, particulièrement pittoresque, en ces années troubles, de ce mariage à l'hôtel de ville de Paris le 18 Janvier 1795. Ce ne fut qu'au mois de Mars suivant que le jeune époux vint présenter sa femme à ses parents au château de Fossoy, un château pillé, meubles brisés, terres vendues comme biens nationaux, un patrimoine en réduction, qui sera dans la suite des temps reconstitué en partie.

Le jeune ménage s'y installe en attendant la suite des événements ; Louis Urbain apprécie la nature, il arpente les champs, indépendant et heureux ; pourtant malgré les occupations que lui causent l'entretien, les réparations du château, il est quelque peu désœuvré ; c'est la raison pour laquelle il loue un appartement à Paris place des Vosges, arcade des Minimes, ne serait-ce que pour assurer dans les meilleures conditions l'instruction et l'éducation de ses enfants ; il s'adonne à la littérature, entreprend la traduction des œuvres de Tacite. Son épouse elle aussi écrit ;

elle écrit même beaucoup ; elle compose des romans : « Les romans, disait-elle, m'amusèrent beaucoup à composer ; je trouvais surtout une douce jouissance à placer à Châteaurenard (le lieu de sa naissance) la scène de l'un d'entre eux, ils me valurent des compliments, mais peu d'argent, et si Fossey est raccommodé le produit de mes ouvrages y est entré pour bien peu. » De plus elle eut à cœur de reprendre à son actif la fondation de sa mère « la Charité Maternelle » en portant dans son quartier dans la mesure de ses moyens aide et assistance aux filles mères et enfants abandonnés. « Habitante du Marais dit-elle, je me trouvais chargée d'un des quartiers les plus misérables, celui pourtant où s'élevait autrefois le palais de nos rois, le quartier Saint-Paul ; les petites rues qui avoisinent la rivière, et particulièrement celle de la Mortellerie sont un triste témoignage de l'incurie de nos pères par rapport à l'agrément et à la salubrité ». Le retour de l'ordre et le rétablissement graduel des institutions amenèrent M. de Maussion à postuler un poste dans les grands corps de l'Etat ; grâce à la protection de M. de Fontanes, grand maître de l'Université, qui venait d'être créé dans les premières années de l'Empire, et avec qui il était lié d'amitié, Louis de Maussion fut chargé de fonder l'Académie d'Amiens, dont il fut bombardé recteur, remarquable promotion, d'autant plus étonnante qu'il ne pouvait se prévaloir de grades universitaires particuliers comme quoi la marine mène à tout. Il exercera cette fonction jusqu'en 1814 soutenu par l'amitié du préfet de la Somme, le comte de la Tour du Pin, lui aussi rallié contre ses intimes sentiments à l'Aigle Impérial. Jusqu'au jour fatal de 1814 où l'empereur abdiquait à Fontainebleau, entraînant l'invasion de la France par les Alliés ; c'est alors le retour de Louis XVIII sur le trône, et Louis de Maussion sera un des principaux artisans du ralliement du chef-lieu de la Somme à la cause royale. Il sera chargé en qualité de recteur de recevoir le souverain, et de lui adresser des paroles de bienvenue ; à cette occasion il n'eut qu'une hâte, ce fut de quitter sa robe universitaire, et revêtir sa chère tunique d'officier de marine, de paraître ainsi devant le roi en compagnie de ses anciens condisciples de l'Ecole Navale. Il faut lire la description de cette réception pages 116-117 qu'en fait Angélique de Maussion dans « les Rescapés de Thermidor » : « — le soir, toutes les dames parées de leurs plus beaux atours, et percant à grand peine la foule qui se pressait dans le vestibule de la préfecture, se réunirent dans un salon où elles espéraient être présentées... alors je pus, continue M<sup>me</sup> de Fougeret, pour la première fois contempler la royale physionomie de notre monarque... ». Malgré le désir qu'elle lui exprima de voir son mari succéder dans ses fonctions de préfet de la Somme à M. de la Tour du Pin, appelé à l'ambassade de Hollande, son choix se porta sur M. Alexandre de la Meth, un de ces opportunistes, qui n'éprouve aucun scrupule à troquer le bonnet phrygien contre les fleurs de lys. Devant cet échec Louis de Maussion se tourne vers sa vocation première la Marine ; mais au moment où le ministre Ferrand lui accordait la direction du personnel au ministère de la Marine, Napoléon débarquait au

Golfe Juan. Angélique de Maussion écrira : « la France allait de nouveau plier la tête sous cette épée sanglante ; toutes les passions mauvaises allaient se réveiller, et le carnage de l'Europe encore recommencer ».

Dans la ville d'Amiens, comme d'ailleurs sur tout le territoire, la consternation était générale ; l'inquiétude la plus grande hantait les esprits qui venaient d'embrasser la cause royale ; par peur de se compromettre et pour ne pas accueillir sur la route de son nouvel exil le monarque déchu l'opportuniste préfet M. de Lameth demande aux princes d'éviter Amiens et de passer par la ville de Poix, prolongeant de près de vingt lieues une retraite déjà si pénible, tandis qu'il s'empresse de gagner Paris, où il se voit confirmer des autorités impériales de nouveau en place ses hautes fonctions de préfet d'Amiens.

Quant à Louis de Maussion, qui venait de recevoir du Roi la croix de Saint-Louis pour ses services rendus dans la Marine, il était bien déterminé à ne pas trahir ses convictions : il donne sa démission de recteur de l'Académie en Mai 1814, tandis que son fils aîné se trouvait à Gand auprès de Louis XVIII. Il quitte Amiens surexcité, en quête d'un asile à l'abri des poursuites du pouvoir ; ce fut la ville d'Eu qui l'accueillit, où il trouva refuge chez un ancien officier de marine, M. d'Harvillers, parmi une population sympathique, qui avait favorisé jadis l'émigration des royalistes ; les marins du Tréport n'avaient-ils pas courageusement arboré à leurs bateaux des petits pavillons blancs ? C'est là au milieu de l'allégresse générale après les Cent Jours que fut connu le deuxième retour de Louis XVIII sur le trône de ses ancêtres ; Louis de Maussion demande sa réintégration au ministère de la Marine, lorsque contre toute attente il est nommé préfet de la Meuse, un poste difficile, particulièrement délicat dans un pays occupé par les Russes et les Prussiens ; à la veille d'être décoré par le roi de Prusse de l'ordre de l'Aigle Rouge, il est mis brusquement à la retraite en Août 1817, suivant une ordonnance du ministre de l'Intérieur Lainé. C'est au cours de ses fonctions à Bar-le-Duc qu'il ordonna des perquisitions chez le conventionnel Courtois, qui permirent de découvrir dans les papiers de Robespierre qu'il détenait un précieux document : un testament de Marie-Antoinette ; celui-ci consistait en une lettre, un gant, une boucle de ses cheveux et un grossier cordonnet, tressé dans la prison du Temple avec les fils d'un lambeau de tapisserie qui recouvrait les murs.

C'est dans son château de Fossoy, qu'il vint se retirer ; durant plus de cinq années, il put jouir sur les rives de la Marne d'un calme et d'un repos bien gagné au dessus des rivalités partisanes de l'époque.

Comme le dit si bien Angélique de Maussion : « ici commence pour nous une nouvelle époque, époque de reposants regrets et de solitude sans ennui, le séjour d'une agréable campagne, le

soin d'intérêts longtemps négligés, l'estime de nos voisins et la bienveillance des habitants rendirent très douce cette retraite, où l'administrateur déchu accusé d'aimer la domination » ne ressentait aucun remord, aucune humeur.

Le château fut en partie réparé ; on lui refait une toilette dont il avait grand besoin, garni de nouveaux mobiliers ; dépenses que les propriétaires purent supporter grâce aux locations qu'ils firent d'une partie du château, ainsi à M<sup>me</sup> de Roigecourt, née de Caussons, l'amie intime de M<sup>me</sup> Elisabeth, qui se rendait souvent à Condé en Brie chez le comte de Sade, à M. de Wanderbourg, ancien officier de Marine, membre de l'institut. Bien qu'atteint par la goutte, qui lui interdisait toute fonction de représentation, Louis de Maussion éprouve le besoin de reprendre une activité ; l'arrivée de Villèle au pouvoir comblera ses vœux : l'absence de tout diplôme universitaire ne l'empêchera pas d'être nommé membre, puis secrétaire général du Conseil Royal de l'Instruction Publique où il siège aux côtés du naturaliste Cuvier ; ce qui entraîne pour la famille tout un changement de vie, un de plus ; elle quitte alors Fossey après avoir donné les dernières instructions pour continuer en son absence les améliorations commencées au château. Elle s'installe à Paris dans le bel hôtel du Faubourg Saint-Germain près du ministère de l'Instruction Publique, que mettait à sa disposition son beau frère, qui l'occupait avec les siens. Tandis que Louis de Maussion vaquait à ses fonctions universitaires, sa femme retrouvait ses bonnes œuvres de prédilection « la Charité Maternelle » au secours des mères en difficultés et des enfants abandonnés dans le quartier du Luxembourg ; c'est ainsi que s'écoulait une vie douce et paisible égayée de soirées fort agréables, qu'animait une conversation toujours érudite et courtoise, quand éclata comme une bombe la révolution de Juillet 1834 bouleversant une fois encore une harmonie à peine retrouvée, comme si « les Français, selon les propres termes d'Angélique de Maussion, semblaient regretter les servitudes de l'Empire et les sanglantes catastrophes de la République ». Dans ces journées dramatiques, dites les Trois Glorieuses, le petit frère de Louis de Maussion, qui était colonel, faisait le coup de feu dans Paris révolté rue de Castiglione « en butte, je cite, à la rage de la populace et aux coups mieux ajustés que les bourgeois tiraient de leurs fenêtres ».

Ce Thomy de Maussion, dont il est intéressant de fixer la silhouette, était une figure très particulière, qui contrastait avec le milieu royaliste de la famille ; il aimait à dire complaisamment aux siens « Je suis le seul bonapartiste de la famille », un bonapartiste qui prit une part active aux campagnes militaires de Napoléon, se distinguant entre autres à Wagram, ce qui lui valut d'être décoré par l'Empereur lui-même de l'ordre de chevalier de la Légion d'Honneur, ajoutant à ses armes une campagne frappée d'une croix de la Légion d'Honneur, et d'un second chevron d'or sur parchemin l'annoblissant, et orné d'un large

sceau rouge impérial, daté et signé de Schönbrunn. A la Restauration ce second chevron d'or sera supprimé de ses armes. Il devait finir sous l'Empire colonel d'infanterie.

Malgré des tentatives de résistance, la révolution gagnait et réussissait à proscrire « la couleur sans tâche ». Les de Maussion ulcérés dans leurs convictions quittaient Paris et se retriaient à Fossey un havre de paix délicatement accroché aux riantes collines de la vallée de la Marne. Après sept années de carrière, Louis de Maussion était finalement rayé de la liste du Conseil de l'Instruction Publique, et sa pension suspendue ; il va sans dire que ces tragiques événements ne manquèrent pas d'altérer une santé déjà fort chancelante, jusqu'au jour proche où le brillant lieutenant de Vaisseau, l'ancien recteur de l'Empire, l'ex-préfet de la Meuse de la Restauration, l'ancien conseiller royal s'éteignit le 4 Novembre 1831 ; il fut inhumé parmi les siens dans le petit cimetière de Fossey à l'ombre de sa vénérable église.

Son deuxième fils Emilien, qui vécut de 1800 à 1863, continua à vivre au château avec sa famille ; il avait exercé la charge de trésorier payeur général en Espagne à Figueras durant l'occupation française ; après quoi il abandonnait son poste devenu vacant et regagnait Paris ; mais ses émoluments étant par trop modiques ; il préféra donner sa démission et rejoindre avec sa femme ses parents à Fossey ; la femme qu'il venait d'épouser quelques mois auparavant était une demoiselle Laure Philippe de Gerbrois de Moucheton, une vieille famille de Château-Thierry, dont le frère devait s'illustrer plus tard dans l'histoire de la ville durant la guerre de 1870-71 en qualité de maire et conseiller général ; elle était également la sœur du général de Moucheton de Gerbrois décédé au château de Moucheton en 1902. Le fils aîné de Louis de Maussion, Gaétan rejoint également le château de famille, après avoir été démissionné de son grade d'officier, bien qu'il se fut rangé au drapeau tricolore ; ainsi le château de Fossey devint le refuge de la famille, de ses exilés politiques, « une arche de paix, mais aussi de travail, car il s'y fait beaucoup d'ouvrages » selon les propres termes de l'auteur des « Rescapés de Thermidor ».

En même temps las de vivre toutes ces politiques contradictoires, Emilien de Maussion, sur l'avis de ses parents, se résout à donner sa démission de fonctionnaire du ministère des Finances ; il se fixe définitivement à Fossey à la grande joie de sa mère Angélique, très attachée désormais à son château, dont elle apprécie « le charme, le paysage, et la tranquillité, selon ses propres termes, un château bien placé, entouré de murs ou clos de haies, dominant une riche vallée où serpente la Marne, que bordent des villages riants, et que termine la ville de Château-Thierry, couronnée de sa vieille forteresse ». Au nord la façade mesurait 40 mètres devant laquelle, à flanc de coteaux, s'étendait un beau parc avec bassin et potager jusqu'aux alentours de

l'église du village, comportant des communs importants, remises, écuries, buanderies, porcherie, serres et pigeonniers, tandis qu'au sud, en lisière de la route nationale s'élevait un vaste terrain boisé. A l'intérieur le château possédait de très beaux meubles anciens, incrustés de marquetterie, d'ivoire, d'écaille, de cuivre ; les murs ornés de très beaux tableaux, et d'une riche bibliothèque. M<sup>me</sup> Angélique de Maussion s'adonne avec ardeur à tous les travaux champêtres, cultures, plantations, élagages, transports de terre, charrois de bois, sans oublier l'élevage des bestiaux et des volailles, qui, avec le potager, permettait à la maisonnée de subvenir à ses besoins journaliers. La propriété reçoit de notables améliorations : les intérieurs sont « retapissés de peinture fraîche » à base d'huile de noix du château ; les rideaux, les housses sont rajeunies ; la gestion de la ferme qui en dépend, et qui depuis 36 ans n'assurait aucune rentabilité est reconSIDérée ; tout est loué par lots, les taux augmentés, les terres libres de locations sont plantées d'arbres, ou de cultures diverses ; toutes les dépenses engagées le sont très parcimonieusement toujours en fonction du temps et des revenus, fort heureusement augmentés par l'apport de l'héritage d'un parent M. Camus. La comtesse Angélique de Maussion s'éteignit en 1851, à l'âge de 79 ans après une vie toute parsemée d'épreuves morales et matérielles dans une des époques les plus mouvementées de notre histoire ; elle fut inhumée au petit cimetière de Fossoy.

Ses enfants, les Emilien de Maussion continuèrent à habiter le château, effectuant de fréquents déplacements à Château-Thierry pour aller embrasser leurs parents de Gerbrois, et rencontrer les maîtres chargés de l'instruction de leurs enfants.

Emilien de Maussion meurt en 1863 à l'âge de 63 ans, inhumé au cimetière de Fossoy ; il laissait trois enfants : l'aîné Thomas Georges, lieutenant au 2<sup>e</sup> régiment de Hussard tué en 1870 au siège de Paris.

Le troisième fils Paul Michel Ange, garde général des Eaux et Forêts décédé en 1870, laissant deux enfants une fille Marthe née à Soissons en 1863 et un fils Georges Henri René, né à Auxerre en 1869, le beau-père de M<sup>me</sup> de Maussion, domiciliée à Paris.

La deuxième, une fille Louise Marie Marthe de Maussion, mariée à Henri de Lignères, dont la fille Madeleine épousera M. Armand d'Argœuvre ; c'est ce dernier qui vendra en 1959 le château à M. Jeannisson de Condé en Brie. C'est à cette branche de la famille de Maussion qu'avait échu l'ensemble du château de Fossoy à la suite d'un accord entre les héritiers de M<sup>me</sup> Emilien de Maussion à titre de licitation, faisant cesser l'indivision, suivant l'acte notarié du 5 Novembre 1883.

A la suite de la vente, le château sera aménagé en appartements à usage locatif, tandis que le parc sera abandonné aux mains

d'un promoteur pour en faire un lotissement, d'où s'élèveront rapidement de multiples pavillons, une véritable cité au cœur du village : tel est le sort commun réservé à ces anciennes seigneuries, leur château et son parc, témoin d'un passé prestigieux, d'une civilisation qui eut son heure de gloire.

Malgré tout dans cet univers bouleversé, se dresse toujours la fière silhouette du château, resté fidèle à lui-même, tel qu'il était à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle ; il en est de même de l'église du village dédiée à Saint-Georges située en contre-bas, dont les vieilles pierres ont réussi à défier les vicissitudes du temps et des hommes : son clocher à batière, comme on en voit dans la région, couvrant deux étages d'arcs gothiques géminés, et planté sur le transept, un transept prolongé d'une abside à angle droit, formant un très remarquable ensemble ogival de la fin du XII<sup>e</sup> siècle ; on ne manquera pas de s'attarder à l'intérieur devant la chapelle du bas-côté droit, la chapelle Saint-Georges, le saintrucidant le dragon de sa lance, tandis que le devant d'autel en bois sculpté polychrome de la fin du XV<sup>e</sup> représente le Christ en croix entre la Vierge et Saint Jean avec les douze apôtres séparés les uns des autres par de petites colonnes ouvragées ; l'église est classée monument historique confirmant son grand intérêt architectural et archéologique. Sur un pilier de la nef centrale, on remarquera, peintes artistement par M. Jacques Epinette de Château-Thierry, trois armoiries des seigneurs de Fossey, dont la plus basse est celle de la famille de Maussion : « d'azur au chevron d'or accosté de 2 étoiles d'argent en chef et d'un cypres de sinople sur une montagne d'argent en pointe ».

On ne manquera pas à la sortie de l'église de se promener dans le cimetière qui l'entoure, et d'aller s'incliner devant l'enclos réservé aux sépultures des membres de la famille de Maussion ; leur évocation n'est-elle pas inséparable de l'histoire de la seigneurie de Fossey ?

---